(1) LE BRUIT AU TRAVAIL : RISQUES ET PRÉVENTION

Le bruit en milieu professionnel est une nuisance majeure pouvant entraîner des conséquences graves sur la santé des travailleurs. Il est essentiel de comprendre les risques associés et de mettre en place des mesures de prévention adéquates.



Seuils d'exposition au bruit

- 80 dB(A) sur 8 heures : Niveau à partir duquel l'ouïe est en danger.
- 85 dB(A) sur 8 heures : Seuil déclenchant des actions de prévention obligatoires.
- 135 dB(C) en niveau instantané: Toute exposition, même brève, est dangereuse.

♠ Effets du bruit sur la santé

- Atteintes Auditives : Fatigue auditive, surdité irréversible, acouphènes.
- Effets Extra-Auditifs: Stress, fatigue, troubles du sommeil, augmentation du risque d'accidents du travail.

Mesures de prévention

- Évaluation des Risques : Mesurer les niveaux sonores et identifier les sources de bruit.
- Réduction à la Source : Utiliser des machines moins bruyantes, entretenir régulièrement les équipements.
- Aménagement des Locaux : Installer des matériaux absorbants, cloisonner les zones bruyantes.
- **Protection Individuelle :** Fournir des protecteurs auditifs adaptés lorsque les mesures collectives sont insuffisantes.
- Formation et Sensibilisation : Informer les salariés sur les risques liés au bruit et les bonnes pratiques à adopter.

[Obligations de l'employeur

- Évaluer et Prévenir : Mettre en place des actions de prévention dès que les seuils réglementaires sont atteints.
- Informer et Former : Sensibiliser les travailleurs aux risques et aux mesures de protection.
- Fournir des Équipements de Protection Individuelle (EPI) : Assurer la disponibilité et le port effectif des protections auditives.

La prévention du bruit au travail est essentielle pour protéger la santé des salariés et améliorer les conditions de travail. Une démarche proactive et collective permet de réduire efficacement les nuisances sonores et leurs impacts.